

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

INDÉPENDANCE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC - (N° 1275)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 67

présenté par
M. Rogemont

ARTICLE 6 QUATER

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 3° À la première phrase du deuxième alinéa, le mot : « susmentionnés » est remplacé par les mots : « mentionnés au premier alinéa ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.